

N°115 /2024

## AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire de la Commune d'Avermes (Allier)

**Vu** les articles L. 411-1 et R. 411-29 du Code de la Route,

**Vu** l'article L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la circulaire ministérielle intérieur n° 188 du 7 avril 1967 concernant les pouvoirs de police du Maire,

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise NOVAGEO, sise,275, chemin de la Saccunière 01120 La Boisse, en vue de procéder à des travaux de renforcement de maison au 17 rue Gérard Philippe.

## A R R E T E

**Article 1** : L'entreprise NOVAGEO est autorisée à stationner une benne d'une emprise de 6 x 2 m au droit du 17 rue Gérard Philippe, du lundi 11 mars au lundi 18 mars 2024.

**Article 2** : L'entreprise NOVAGEO sera tenue responsable des accidents corporels et matériels qui pourraient survenir au cours ou du fait des travaux. Elle prendra à sa charge toute signalisation et barriérage nécessaires à la sécurisation de la zone de chantier.

**Article 3** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois en vigueur. Cet arrêté est applicable dès son affichage.

**Article 4** : La directrice générale des services de la mairie, le responsable de la police municipale, le responsable des services techniques, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier à Moulins sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

**Article 5** : Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Maire,  
Signé  
Jean-Luc ALBOUY**